

PROTOCOLE SANITAIRE DANS L'ENCEINTE DU RELAIS JEUNES

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement du Relais jeunes. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

- Respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières...)
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.
- Les parents sont invités à fournir un masque à leur enfant pour toute la durée de présence au Relais (1masque/ par créneau de 4heures), explication à leur enfant des consignes sanitaires à appliquer (qui seront rappelées par des messages/affiches de sensibilisation dans l'établissement), fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- - Il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné ;

Les conditions de fonctionnement du Relais Jeunes :

- Du gel est à disposition des jeunes dans chaque salle, ces dernières seront aérées toutes les 2h durant 15min minimum.
- Salle 1 sera réservée aux jeunes de 15-17ans dans la limite de 9 personnes. Les jeux de société ne seront pas en libre-service. L'animateur se chargera de leur apporter les jeux qu'ils souhaitent et seront préalablement désinfectés.
- Salle 2 sera réservée aux jeunes de 11-14 dans la limite de 12 personnes. 2 pôles de jeux seront organisés. 1 autour de la table basse, les fauteuils sont installés à 1m de distance et 1 autour d'une autre table, les chaises sont placées à 1m de distance également
- Cuisine : lors d'un atelier culinaire il y aura. 6 Jeunes maximum sous la surveillance d'un animateur avec une distance d'au minimum 1 m entre chaque participant.
- Grande salle polyvalente : table de ping-pong avec autour un maximum de 8 jeunes en respectant les distances physiques. Un coin goûter avec tables et

chaises placés à 1m les unes des autres (ce coin peut aussi servir pour les jeux de société, les tables seront désinfectées scrupuleusement avant d'y déposer des denrées alimentaires)

- Le masque est obligatoire pour le jeune durant toute la durée de sa présence dans la structure. Les jeunes resteront par tranche d'âge : 11- 14 ans et 15-17 ans afin de limiter le brassage entre plusieurs établissements scolaires.
- Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.